Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260521-39_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 21 MAI à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD – A. MEHAT – B. LECUE – C. MARCAULT – G. THOMAS – I. MOISON – JM. PINARD – N. JOLIVEL – O. HERSENT – S. LE SAOUT – JL. BOSSE – C. ALLAIN – V. MAIRESSE – J. HODY
REPRESENTÉS : A. LEBRETON pouvoir à JM. PINARD
EXCUSES :

G. THOMAS a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : Le 12/05/2026

DÉLIBÉRATION N° 39-2026 : NOMINATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COS BREIZH

M. Le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de nommer des représentants au sein du COS BREIZH. Il rappelle que l'organisme est une association à laquelle la commune adhère et qui permet aux agents affiliés de bénéficier de certaines prestations (chèques vacances, prime liée aux évènements familiaux …). L'association demande que la commune soit représentée par un élu et un agent.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Nomme** Mme Isabelle MOISON en qualité d'élu et Mme Chrystèle PAPIN en qualité d'agent, aux fins de représenter la commune.

Fait et délibéré à Poligné

Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD